

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 26/01/2021

DÉLIBÉRATION N° C.2021-03

AVENANT AU CONTRAT DE PARC : PROLONGATION DU CONTRAT DE PARC 2018-2020 ET PROGRAMMATION 2021

Date de la convocation
18/01/2021

Le 26/01/2021 à 14h, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au centre sportif de Bugeat (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE

Nombre de délégués

En exercice : 181

Présents : 78

Votants : 107 (dont 29 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
BEZIAT Françoise		DELCOUDERC-JUILLARD N.	x		
CAVITTE Pascal					
CORREIA Eric					
DARBON Alain					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
DINUCCI José	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
VICTOR Cyril					
TOTAL / 10 (45% des voix)	3	1	3	4	210

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	COULAUD Danièle					
	FRONTY Gilbert					
	PADILLA RATELADE M.			x		
	PETIT Christophe					
	RELIAT Michèle					
	SIMANDOUX Nelly			x		
	STOHR Jean					
23	DEFEMME Catherine			x		
	GAILLARD Thierry					
	JOUANNETAUD Marinette	x				
	PALLIER Nicole					
	SAUTY Jérémie					
	SIMONET Valérie			x		
87	LARDY Brigitte	x				
	MEZILLE Nathalie	x				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	3		4	3	116,67

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
	BUJON Marc		Gilles MAGRIT	x		
	CORNELISSEN Tony		Sylvie SAVIGNAC	x		
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal		Michel LACHAUD	x		
VMM	BONNET-TENEZE V.	X				
	BOUCHOT Estelle		Thierry LETELLIER	x		
	BOURROUX François	X				
	LELIEVRE Carla		Gérard MORATILLE	x		

	SAVIGNAC Sylvie	x				
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine	x				
	FRAYSSE Marie		Pierre CHARTIER	x		
CGS	HOZELLE Pierre	x				
	LEGER Jean-Luc					
	LETELLIER Thierry	x				
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin	x				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine			x		
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond	x				
MCeA	GUYONNET Gérard			x		
	MICHON Marie-Hélène	x				
	ROULLAND René		M.H. MICHON	x		
PV	ANOMAN Mathieu					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent			x		
	GASCHET Gérald					
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	13	7	11	20	60

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier		Martial COULON	x		
BELIN Aurélie	x				
BEYNEL Liliane		Laurence MOCAER	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément		V. BONNET TENEZE	x		
BOISSONNEAU Marie-Lise			x		
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre			x		
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie	x				
FONTAINE Guillaume		Arnaud LOUCHARD	x		
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal	x				
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.	x				
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise					
LANCON Christian		Jacqueline DOULCET	x		
LAUZANNE Claudie		JP DEVEDEUX	x		
LECLERCQ Nicolas					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine		François BOURROUX	x		
LOGE Jean-François					
LOUCHARD Arnaud	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				

MAZALEYRAT Emilie		Jean Yves URBAIN	x		
MIGNAUT Thomas		Philippe BRUGERE	x		
MOCAER Laurence	x				
MORATILLE Gérard	x				
NOUAÏLLE Josette	x				
PENEL Eric		Philippe BRUGERE	x		
PEREON Julien		S. ISLJAM	x		
PETIT Pascal					
PIGEROL Valérie	x				
PORTE Guillaume			x		
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène		Daniel JOLY	x		
SAGAN Françoise			X		
SAUGERAS Michel		Mélanie FLAMENT	x		
SENOUSSAOUI Bernard			x		
URBAIN Jean-Yves	x				
VEYRET Jérémy	x				
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine		Corinne LEFEVRE	x		
VIROLLE Sabine	x				
TOTAL / 65	30	14	20	44	44

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole	x				
ARNAUD Christian	x				
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel	x				
BOYER Laurence		Renée NICOUX	x		
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		Gilles MAGRIT	x		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline		Jérémy VEYRET	x		
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa			x		
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude		Gérard SALVIAT	x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle	x				
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean	x				
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles	x				
MOREAU Jean-Claude			x		
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		MH MICHON	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre	x				
WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain			x		
TOTAL / 43	20	5	8	25	25

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal	x				
BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		M. FOHR	x		
DUMONT SAINT PRIEST F.			x		
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi		F. LAHAYE	x		
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise	x				
LE GRAND Yannick					
MATINAUD Gilles	x				
POURCHET Pierre					
SUDRON Frédéric	x				
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	9	2	3	11	11
Communes et EPCI=30 % des voix					140

Participaient également à la réunion :

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Guillaume RODIER

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Milleval en Limousin ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n° 2020.1871 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 16 novembre 2020, prolongeant d'un an les conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique afin de poursuivre la mise en œuvre concrète et opérationnelle de la feuille de route Néo Terra.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de

- Valider la prolongation d'un an du contrat parc 2018-2020 ;
- Valider la programmation 2021 (en annexe) ;
- Autoriser le Président à signer l'avenant au contrat Parc ainsi que tous actes afférents à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président,
Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité Le 05.02.21 et qu'elle a été affichée Le 05.02.21

REÇU LE
- 5 FEV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Milleval en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

LE RAPPORTEUR EXPOSE

La Région Nouvelle-Aquitaine fonctionne avec des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique.

Pour les structures de type Parc naturel régional, ces conventions d'objectifs prennent la forme d'un Contrat de Parc, qui devient l'instrument opérationnel et financier du Parc permettant la mise en œuvre, par étape, des différentes orientations de la charte 2018-2033. Le Contrat de parc 2018-2020 a été approuvé par la délibération n°180119.06. Il fixait les priorités d'actions sur 3 ans et devait normalement prendre échéance au 31/12/2020. Toutefois, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, par délibération n°20201871 du 16 Novembre 2020, a approuvé la prolongation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique.

Le contrat de Parc 2018-2020 du Pnr de Millevaches en Limousin est ainsi prolongé jusqu'au 31/12/2021.

C'est donc dans le cadre connu du Contrat parc 2018-2020 prolongé d'un an, que vous est proposée la programmation 2021.

Le tableau prévisionnel recensant les actions et animations mises en œuvre dans le cadre de ce contrat parc en 2021 est joint à la présente délibération. Une synthèse est présentée ci-dessous :

L'enveloppe régionale globale pour la programmation 2021 s'élève à 478 909,79 € et se répartie ainsi :

- 74,94% pour le Syndicat mixte, soit 358 909,79 €
- 25,06% pour les maîtres d'ouvrage externes, soit 120 000 €.

Pour la partie en maîtrise d'ouvrage Parc, le budget prévisionnel représente 709 516,88 € et la participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine 358 909,79 €.

	BUDGET	REGION (PA2021)	
	DOB_proposé	Taux	Montant
Actions	280 256,01 €	41,57%	116 496,46 €
Animations	429 260,87 €	56,47%	242 413,33 €
TOTAL	709 516,88 €		358 909,79 €

Pour la partie en maîtrise d'ouvrage externe, le budget prévisionnel de travaux représente 390 000,00 € et la participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine 120 000,00 €.

Proposition :

Il est ainsi proposé de :

- Valider la prolongation d'un an du contrat parc 2018-2020 ;
- Valider la programmation 2021 (en annexe) ;
- Autoriser le Président à signer l'avenant au contrat Parc ainsi que tous actes afférents à la bonne réalisation de la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;



N° de fiche projet	Intitulé Projet	Description	Maître d'ouvrage	Dépenses provisionnelles		Région	Etat	Agences	Europe	Département	Communes concernées	Autres financeurs	Financement MO		Observations
				HT	TTC								MO	Autres	
2.1	2.11_Milieux ouverts et 2.12 Milieux forestiers	Opération de gestion/restauration	MO ext privées ou publique	380 000,00 €	450 000,00 €	120 600,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	270 000,00 €	- €	
6	6.2 Actions en faveur de la qualité et de la mise en valeur des paysages		MO ext publique	15 000,00 €	18 750,00 €	3 750,00 €							11 250,00 €		
12	Restauration et valorisation du patrimoine bâti		MO ext/collectivités privées/association	25 000,00 €	30 000,00 €	6 250,00 €							18 750,00 €		
18	18.3_Gestion forestière –expérimentation et développement de pratiques alternatives (OPAF)		Propriétaires privés et publics	150 000,00 €	180 000,00 €	30 000,00 €							120 000,00 €		
18	18.4: Développement du bois dans la construction – source de plus-value locale		Collectivités publiques	50 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €							90 000,00 €		
													30 000,00 €		



REÇU LE

- 5 FEV. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

